

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 13600 Numéro SIREN : 839 999 083 Nom ou dénomination : 911 action
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2021 sous le numéro de dépôt 128378



20211283782020

DATE DEPOT : 26/11/2021

N° DE DEPOT : 128378

N° GESTION : 2018B13600

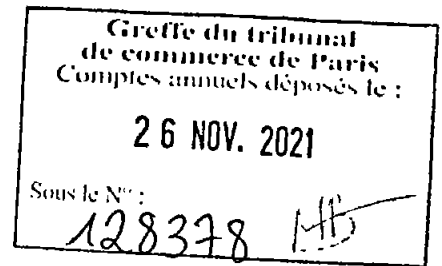
N° SIREN : 839999083

DENOMINATION : 911 action

ADRESSE : 149 avenue du Maine 75014 Paris

MILLESIME : 2020

911 ACTION
Société par actions simplifiée
au capital de 2 500,00 euros
Siège social : 149, avenue du Maine
75014 PARIS
839 999 083 RCS PARIS



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 31 MARS 2021**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 48 453,58 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	48 453,58 euros
Un prélèvement sur le poste 'Report à nouveau' de	41 918,64 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	90 372,22 euros
Au poste 'Réserve légale'	7 872,22 euros
Solde	82 500,00 euros

En totalité au poste 'Autres réserves' dont le solde s'élève ainsi à 82 500,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 92 872 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

Certifié conforme à l'original

SAS 911 ACTION
149 Avenue du Maine
75014 PARIS
RCS Paris 839 999 083 - APE 7022Z
Siret : 839 999 083 00018

911 ACTION
Société par actions simplifiée
au capital de 2 500,00 euros
Siège social : 149, avenue du Maine
75014 PARIS
839 999 083 RCS PARIS

RAPPORT SPECIAL SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs,

Dans le cadre de l'assemblée générale qui doit statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il nous appartient de vous rendre compte des conventions réglementée intervenues entre la société d'une part et son président, ses directeurs généraux ou ses associés d'autre part, en application de l'article L 227-10 du code de commerce.

**CONVENTION REGLEMENTEES CONCLUES OU POURSUIVIES AU COURS DE
L'EXERCICE**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, notre société a poursuivi la convention réglementée suivante ;

NEANT.

Le président
SAS 911 ACTION
149 Avenue du Maine
75014 PARIS
RCS Paris 839 999 083 - APE 7022Z
Siret : 839 999 083 00018

911 ACTION
Société par actions simplifiée à capital variable
au capital de 2 500,00 euros
Siège social : 149, avenue du Maine
75014 PARIS
839 999 083 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE 31 MARS 2021

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en *Assemblée Générale Mixte* afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, et la réalisation d'une *augmentation de notre capital social* par incorporation de réserves.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020, l'activité de la Société a été la suivante :

- Nos activités de conseil et d'intermédiation ont poursuivi leur développement, sans davantage incidence liée aux effets de la pandémie dont les évolutions sont toujours en cours. Notre clientèle a d'ailleurs fait montre d'une fidélité remarquable en renouvelant les contrats nous liant.

En cela, la pérennité de nos relations contractuelles nous a amené à *filialiser* certaines de nos activités afin d'offrir à nos clients des services à plus forte valeur ajoutée. Nous n'excluons pas, à mesure du positionnement à venir de nos marchés, de poursuivre la structuration et le renforcement de notre portefeuille de participations par la voie, notamment, d'opérations de croissance externe.

Principaux risques et incertitudes liés à l'épidémie de COVID-19

Notre pays connaît depuis le 17 mars 2020 une crise sanitaire sans précédent liée à l'épidémie de coronavirus SARS-CoV-2 ou COVID-19.

La déclaration de l'Etat d'urgence sanitaire à compter du 23 mars 2020 et les mesures prises par décret par le Premier ministre ont eu pour effet d'aboutir à la mise en action de mesures successives et proportionnées tendant à l'enrayement de la pandémie. Ces dernières emportent successivement des effets mesurés sur nos activités dont les perspectives, mêmes corrélées à la cinétique de la pandémie, restent solides.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun autre événement important n'est à signaler en l'absence totale d'activité

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

- Par devant les difficultés décrites au titre du chapitre *Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice*, il est compliqué d'envisager toute prospective d'activité voire de redéveloppement. Davantage, l'ensemble de nos actifs a fait l'objet de cessions dont les produits ont permis le règlement des loyers pendants et l'extinction concomitante de la procédure engagée par notre ex bailleur à moindre frais, puis le règlement intégral des comptes courants d'associés et des différentes dettes à régler.
- Aussi, il appert désormais de l'absence de substance économique que notre modèle économique n'a plus de raison d'être et qu'il est alors opportun de se prononcer sur la continuité de notre contrat de société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations.

Un tableau contenant des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle est annexé à notre bilan.

Ces informations sont complétées par les éléments suivants :

- Prises de participation ou prises de contrôle.

Il est signalé que notre Société a pris, au cours de l'exercice écoulé, une participation au capital de la société APIBAT. (SIREN : 885 170 167).

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 174 436 euros contre 266 689 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 483 euros contre rien pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks est nul contre 182 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 68 433 euros contre 77 030 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 112 euros contre 42 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 77 738 euros contre 47 405 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 19 501 euros contre 15 797 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice est de 2.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 8 662 euros contre 73 877 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges est nul contre 17 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 175 445 euros contre 214 351 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 60 496 euros contre 52 338 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -279 euros (contre rien pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 60 218 euros contre 52 338 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -270 euros,
- d'un impôt sur les sociétés de 11 494 euros,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 48 453,58 euros contre un bénéfice de 41 919 euros au titre de l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 48 453,58 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	48 453,58 euros
Un prélèvement sur le poste 'Report à nouveau' de	41 918,64 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	90 372,22 euros
Au poste 'Réserve légale'	7 872,22 euros
Solde	82 500,00 euros

En totalité au poste 'Autres réserves' dont le solde s'élève ainsi à 82 500,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 92 872 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la création de notre société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin de prendre acte qu'aucune dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, n'a été engagée au titre de l'exercice.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

En raison de notre volonté de poursuivre notre développement, fusse par la voie d'opérations de croissance externe, il appert que le niveau de nos *fonds propres* doit être renforcé.

Nous vous proposons donc de porter le capital social de 2 500,00 euros à 85 000,00 euros, par incorporation directe d'une somme de 82 500,00 euros prélevée sur le poste '*Autres réserves*'.

Cette augmentation de capital serait réalisée par l'élévation de la valeur nominale des 2 500 actions de '1,00' à '34,00' euros chacune.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer et apporter votre adhésion à l'opération d'augmentation de capital qui vous est soumise.

Nous vous invitons, en cela, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à PARIS
Le 10 mars 2021.

Le Président
Valentin OUSSELIN

Celui-ci conforme à l'original.

SAS 911 ACTION
149 Avenue du Maine
75014 PARIS
RCS Paris 839 999 083 - APE 7022Z
Siret : 839 999 083 00018

911 ACTION
Société par actions simplifiée
au capital de 2 500,00 euros
Siège social : 149, avenue du Maine
75014 PARIS
839 999 083 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 31 MARS 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 48 453,58 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	48 453,58 euros
Un prélèvement sur le poste 'Report à nouveau' de	41 918,64 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	90 372,22 euros
Au poste 'Réserve légale'	7 872,22 euros
Solde	82 500,00 euros

En totalité au poste 'Autres réserves' dont le solde s'élève ainsi à 82 500,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 92 872 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

SAS 911 ACTION

149 Avenue du Maine

75014 PARIS

RCS Paris 839 999 083 - APE 7022Z

Siret : 839 999 083 00018

*certifié conforme
à l'original*

V-o

911 ACTION
Société par actions simplifiée
au capital de 2 500,00 euros
Siège social : 149, avenue du Maine
75014 PARIS
839 999 083 RCS PARIS

RAPPORT SPECIAL SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs,

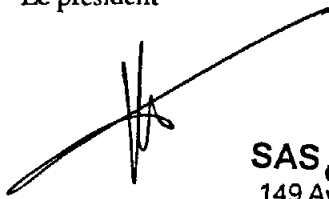
Dans le cadre de l'assemblée générale qui doit statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il nous appartient de vous rendre compte des conventions réglementées intervenues entre la société d'une part et son président, ses directeurs généraux ou ses associés d'autre part, en application de l'article L 227-10 du code de commerce.

**CONVENTION REGLEMENTEES CONCLUES OU POURSUIVIES AU COURS DE
L'EXERCICE**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, notre société a poursuivi la convention réglementée suivante ;

NEANT.

Le président



SAS 911 ACTION
149 Avenue du Maine
75014 PARIS
RCS Paris 839 999 083 APE 7022Z
Siret : 839 999 083 00018

Désignation de l'entreprise		911 ACTION		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		149 AVENUE DU MAINE		75017 PARIS		
SIRET		8 3 9 9 9 9 0 8 3 0 0 0 1 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 9		
				Exercice N clos le 3 3 1 2 2 0 2 0		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	360	AG	360
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	44 552	AU	9 956
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (III)		BJ	44 912	BK	9 956
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM
En cours de production de biens			BN		BO	
En cours de production de services			BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis			BR		BS	
Marchandises			BT		BU	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	10 000	BW	10 000
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	92 541	BY	12 500
		Autres créances (3)	BZ	51 801	CA	51 801
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE
Disponibilités	CF		77 972	CG	77 972	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	280	CI	280	
	TOTAL (III)	CJ	232 594	CK	12 500	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	277 507	1A	22 456	
Renvois (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an :	
149 Avenue du Maine		75014 PARIS				
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise		911 ACTION		Néant ☐ *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :500.)			DA	500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	)	DG
	Report à nouveau			DH	41 919	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	37 716	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	80 134	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	23 213	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV	41 074
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	16 622	
	Dettes fiscales et sociales			DY	72 483	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	21 525	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	174 917	
Écart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	255 051		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	174 917
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise			911 ACTION			Néant ☐ *				
				Exercice N						
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC		
	Production vendue	{	Biens *	FD		FE		FF		
			Services *	FG	148 785	FH		FI	148 785	
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	148 785	FK		FL	148 785	
	Production stockée *							FM		
	Production immobilisée *							FN		
	Subventions d'exploitation							FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP	60 083	
	Autres produits (1) (11)							FQ	1 423	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	210 291	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS		
	Variation de stocks (marchandises) *							FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *							FW	65 160	
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	1 112	
	Salaires et traitements *							FY	77 738	
	Charges sociales (10)							FZ	19 399	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements *				GA	8 662	
				- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *							GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	
	Autres charges (12)							GE		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	172 070	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	38 220		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM		
	Différences positives de change							GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	280	
	Différences négatives de change							GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU	280	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(280)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	37 941		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		911 ACTION		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	225
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	225
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(225)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	210 291
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	172 575
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	37 716
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières		HY	
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier *		HP	
		{ - Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	
	(8 ter) Dont	{ - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
		{ - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD	
	(9) Dont transfert de charges			A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	) A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatifs A6	Obligatoires A9	
			dont cotisations facultatives Madelin A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		911 ACTION		Néant ☐		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
			1	2	3	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	KD		KE	KF 360	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM		KN	KO
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions (dont composants M2)	KP		KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels (dont composants M3)	KS		KT	KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW	KX	
	Matériel de transport *	KY 13 665		KZ	LA 28 638	
	Matériel de bureau et mobilier Informatique	LB 2 250		LC	LD	
	Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL	LM	
	TOTAL III	LN 15 914		LO	LP 28 638	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
		Autres participations	8U		8V	8W
		Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V	
TOTAL IV		LQ		LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG 15 914		ØH	ØJ 28 998	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
		1	2			
						Par virement de poste à poste
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ	DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV	LW 360	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG	MH
		Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT		MJ	MK
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	IU		MM	MN
		Matériel de transport	IV		MP	MQ 42 303
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 2 250
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	
	TOTAL III	IY		NG	NH 44 552	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7
		Autres participations	IØ		ØX	ØY
		Autres titres immobilisés	1I		2B	2C
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	2F	
TOTAL IV		I3		NJ	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL 44 912	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD

Exercice N clos le

31 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 911 ACTION

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 — col. 2) — col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑥

Désignation de l'entreprise		911 ACTION						Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations incorporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	846	QI	7 912	QJ		QK	8 758
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	448	QM	750	QN		QO	1 198
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 294	QV	8 662	QW		QX	9 956
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 294	ØP	8 662	ØQ		ØR	9 956
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6			
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N7	N8	P8	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T8		
Autres Immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V8	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

⑦

Désignation de l'entreprise		911 ACTION						Néant ☐ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		T8		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		8W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø8		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	72 583	6U		6V	60 083	6W	12 500	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	72 583	TY		TZ	60 083	UA	12 500	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	72 583	UB		UC	60 083	UD	12 500
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF	60 083			
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

U.O

Provisions inscrites au bilan

Extension 1

Provisions pour hausse des prix

[illegible]

Extension 2

[illegible]

Provisions inscrites au bilan

Extension 3

Provisions pour impôts

[illegible]

Autres provisions pour risques et charges

[illegible]

Provisions inscrites au bilan

Extension 5

Provisions pour dépréciation sur autres immobilisations financières

[illegible]

10

Extension 6

Autres provisions pour dépréciation

[illegible]

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑧

Désignation de l'entreprise		911 ACTION				Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	11 570		11 570		
	Autres créances clients	UX	80 972		80 972		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1				
	Personnel et comptes rattachés	UY	708		708		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	4 106		4 106		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	3 746		3 746	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 200		15 200	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	3 512		3 512		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	24 528		24 528		
	Charges constatées d'avance		VS	280		280	
TOTAUX		VT	144 622	VU	144 622	VV	
RENVIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	
				1	2	3	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	23 213	23 213			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 622	16 622			
Personnel et comptes rattachés		8C	9 865	9 865			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23 195	23 195			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	35 143	35 143			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 280	4 280			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	41 074	41 074			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	21 525	21 525			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	174 917	VZ	174 917		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	28 665	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	5 452				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		911 ACTION				Néant ☐		Exercice N clos le			
								3 1 1 2 2 0			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 37 716			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 series D du CGI)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW 225				
	Amendes et pénalités		WJ	225 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					Y7					
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme					- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - Imposées au taux de 0 %		I8 ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3				
						TOTAL I		WR 37 941			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E.*								WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)								WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - Imposées au taux de 0 % - Imposées au taux de 19 % - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - Imputées sur les déficits antérieurs		WV WH WP WW XB			
	Autres plus-values Imposées au taux de 19 %							IS			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts					(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	) XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX			
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY			
	Majoration d'amortissement *							XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Entreprises nouvelles (art.44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 series A)	L5	XF
			Pôle de compétitivité hors CICE (art.44 undecies)		L6	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA
			ZFU - TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	YG 1 423		
			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC			
			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
			Créance dégagee par le report en arrière de déficit					ZI			
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH 1 423			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					{		Bénéfice (I moins II)		XI 36 518		
					{		Déficit (II moins I)		XJ		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XL		
RÉSULTAT FISCAL					BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN 36 518		XO		

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

V.O

2058A-SD

EXTENSION 2

DÉDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

J.O

⑩

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **911 ACTION**Néant ☐**I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN

YO

↓
ligne W1↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

11

Désignation de l'entreprise		911 ACTION										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS aux réserves	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	41 919		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
TOTAL I		ØF	41 919	(N 6 : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH							
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	31 381					
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ	2 68					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	1 500					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV						
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	32 012					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	65 160					
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE						YW					
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z	1 112				
		Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD						YX	1 112				
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY						
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *						ØB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%					
	- Numéro de centre agréé *	XP				- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, Indiquer 1, sinon 0	ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : 911 ACTION

		Exercice N	Exercice N -1	
RENSEIGNEMENTS DIVERS				
DIVERS T.V.A. ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			
DÉTAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	31 381	9 538
		- Locations, charges locatives et de copropriété	268	29 377
		- Personnel extérieur à l'entreprise		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	1 500	12 179
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		
		- Autres comptes	32 012	25 935
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		65 160	77 030
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 112	42
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		1 112
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			
DIVERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

(12)

Désignation de l'entreprise		911 ACTION				Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
			19%	15% ou 12,80%	0%		
7	8	9	10			11	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	20	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 12 de la colonne 10)					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

V.O

2059A

Détermination des plus et moins-values

Extension 2

Plus-values, moins-values-Autres éléments : divers

[illegible]

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME
DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT ET

DGFIP N° 2059-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise	911 ACTION	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☐	
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant réintégré antérieurement	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	Sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant réintégré antérieurement	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI)	N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					
B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)					
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre		Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		☐	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1.0

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	911 ACTION	Néant ☐									
<table border="1"> <tr> <td>● Entreprises soumises à l'IS</td> <td>Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou de 12,8 % ②</td> <td></td> </tr> <tr> <td>● Entreprises soumises à l'IR</td> <td>Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④</td> <td></td> </tr> </table>			● Entreprises soumises à l'IS	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou de 12,8 % ②		● Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③			Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④	
● Entreprises soumises à l'IS	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou de 12,8 % ②										
● Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③										
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④										

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (col. J= S+D+F-G-H)
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I à sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I à sexies-0 bis du CGI)			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

U.O

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2020

15

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		911 ACTION				Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnent lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGF/P N° 2059-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(16)

Désignation de l'entreprise SAS 911 ACTION		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020
		Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
- Dont apprentis		YF	
- Dont handicapés		YG	
Effectif effectifs à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OO	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		Og	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 – total 3)	OG
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.		SA	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
		Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY		
Date de cessation	HR		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

10

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

17

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 0	N° SIRET	8 3 9 9 9 9 0 8 3 0 0 0 1 8
Dénomination de l'entreprise	911 ACTION		
Adresse (voie)	149 AVENUE DU MAINE		
Code postal	7 5 0 1 7	Ville	PARIS
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4 2500

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	OUSSELIN	Prénom(s)	VALENTIN
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	1250
Naissance :	Date	N° Département	77120	Commune	COULOMMIERS
Adresse :	N°	Voie	RUE DU PROCONSOL	Pays	FR
Code postal	77120	Commune	COULOMMIERS	Pays	FR
Titre (2)	M	Nom patronymique	GEEZEL AYAGH	Prénom(s)	CYRIL
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	1250
Naissance :	Date	N° Département	77177	Commune	BROU SUR CHANTERE
Adresse :	N°	Voie	RUE CESARIA EVORA	Pays	FR
Code postal	75019	Commune	PARIS	Pays	FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Jo

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CG)

18

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 0	N° SIRET	8 3 9 9 9 9 0 8 3 0 0 0 1 8
Dénomination de l'entreprise	911 ACTION		
Adresse (voie)	149 AVENUE DU MAINE		
Code postal	75017	Ville	PARIS
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique			
Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique			
Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique			
Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique			
Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique			
Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique			
Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique			
Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique			
Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Valentin Aurel

Ce fichier conforme à l'origine

SAS 911 ACTION

149 Avenue du Maine

75017 PARIS

RCS Paris 839 999 083 - APE 7022Z

Siret : 839 999 083 00018

10